



CRE CORSE

PROCES-VERBAL

ASSEMBLÉE GENERALE DU 24 06 2019

L'Assemblée générale se tient le 24 juin 2019 au centre de promotion sociale, 7 rue du Colonel Ferracci, 20250 CORTE.

La Fédération Française d'Équitation prend en charge l'aspect matériel de la tenue de cette assemblée.

L'Assemblée générale a été régulièrement convoquée, les adhérents du CRE pouvaient voter par correspondance et sur place. Le dépouillement et l'émargement des votes par correspondance sont annexés au présent procès-verbal.

Le quorum représentant le quart au moins des votants ou le quart des voix a été atteint par la participation par correspondance. Aucun votant ne s'est présenté au bureau de vote.

L'ordre du jour comporte les points suivants qui font l'objet d'un vote :

Point n° 1 – Révocation du Président

Point n° 2 – Révocation du Comité Directeur

Participation des votants :

	En nombre de votants	En nombre de voix
Inscrits	30	203
Votants	26	186

Votes des résolutions objet du scrutin :

Résolution n°1 – Révocation du Président

	En nombre de voix	Pourcentage voix
OUI	147	79,03%
NON	32	17,20%
BLANC	7	3,77%
Total Suffrages exprimés	186	100,00%

Résolution n°2 – Révocation du Comité Directeur

	En nombre de voix	Pourcentage voix
OUI	162	87,09%
NON	17	9,14%
BLANC	7	3,77%
Total Suffrages exprimés	186	100,00%

L'ensemble des résolutions soumises à l'Assemblée générale ordinaire sont donc adoptées.

La séance est levée à 15h15.

De tout ce qui précède, il est dressé le présent procès-verbal.

Dominique SBRAGGIA

Président du CRE

Josiane FILIPPI

Secrétaire Général